

Éditorial



© ONCFS

Jean-Dominique Lebreton
Membre de l'Académie des sciences
CEFE : CNRS, EPHE, IRD, Univ. Montpellier,
Univ. Paul Valéry Montpellier 3, Montpellier

La connaissance des prélèvements cynégétiques, un des piliers de la gestion des populations chassées

La chasse, comme toute activité de prélèvement d'une ressource, se doit d'être durable, c'est-à-dire de préserver la ressource considérée. La comparaison financière est d'une simplicité immédiate et parlante : une population animale soumise à la chasse est un capital, renouvelable à travers la dynamique sous-jacente de la population, et la chasse une taxe, qui doit donc préserver le capital. Le prélèvement ne doit pas dépasser les intérêts du capital, c'est-à-dire la capacité de croissance de la population chassée. Dès lors, il est important de connaître l'effectif de la population – comment gérer un capital sans en connaître le montant ? Mais il faut aussi connaître la capacité de croissance de la population – comment gérer un capital sans connaître le taux d'intérêt ? Ces deux points sont traités avec ténacité et professionnalisme depuis des décennies pour de nombreux matériels biologiques par les équipes de la Direction de la recherche et de l'expertise de l'ONCFS, bientôt de l'OFB, avec leurs partenaires des organismes de recherche, des universités, et des structures gestionnaires (APN, structures cynégétiques).

Mais il faut connaître aussi le prélèvement. Ce numéro présente un panorama particulièrement riche du sujet, en rappelant tout d'abord le « pourquoi » de la démarche, avant d'en détailler la mise en œuvre et les multiples précautions qu'elle réclame. Ce n'est en effet que par un échantillonnage soigné qu'on peut limiter les biais de toute sorte, et assortir le résultat d'une mesure de précision, indispensable dans la confrontation des estimations de tableaux de chasse aux autres informations. La présentation de quatre exemples contrastés complète bien ce remarquable panorama.

Mais l'estimation des tableaux de chasse n'est donc qu'une des pièces d'un puzzle, pièces qu'il faut alors assembler en un schéma de gestion cohérent, ce qui ne va

pas sans difficultés. La première concerne les pertes non comptabilisées dans les tableaux. On estime ainsi qu'il faut majorer les tableaux de chasse au gibier d'eau de 30 %, pour tenir compte des nombreux individus blessés à la chasse, et mourant ultérieurement sans être ni retrouvés ni comptabilisés (le « *cripling loss* » des auteurs anglophones). La seconde concerne les autres modifications de la dynamique propre de la population, souvent difficiles à estimer : l'impact de l'intensification agricole sur les espèces chassables de plaine, ou celui du changement climatique sur les galliformes de montagne, en sont des exemples. Enfin, la variabilité des performances démographiques au cours du temps ne peut être négligée. Chaque population animale vit dans un « régime de perturbation » qui lui est propre, et qui inclut divers types d'événements intermittents : extrêmes climatiques bien sûr, mais aussi mortalités massives, les épidémies étant le lot commun des populations vivantes. Il importe donc, pour permettre aux populations de récupérer normalement de tels accidents, de préserver leur capacité de croissance. À défaut, en opérant des prélèvements qui ne font que maintenir les effectifs à court terme, on maintient les populations « la tête à peine hors de l'eau », la moindre vague suffisant alors à les mettre en danger. En assurant une capacité de croissance suffisante des populations chassées, on ne fait donc qu'exercer la gestion « en bon père de famille » chère aux notaires, qui permet de se prémunir de tels événements. L'augmentation des événements météorologiques extrêmes induite par le changement climatique, et la multiplication des épizooties résultant du transport en tous sens de nombreux pathogènes, imposent d'être particulièrement attentifs à ce point.

De multiples efforts de gestion visent à prendre en compte ces diverses difficultés. La « gestion adaptative » en est une des approches les plus achevées, mais plus



© M. Berthegui/ONCFS

exigeante qu'on ne le croit en général. La gestion adaptative d'une population animale a pour principe d'utiliser des modulations de la gestion, notamment des prélèvements cynégétiques, pour mettre à jour nos connaissances du fonctionnement de la population étudiée. En affinant progressivement le choix entre plusieurs modèles concurrents de la dynamique de la population étudiée, on tend ainsi vers une gestion plus éclairée et durable. L'équivalent médical serait d'utiliser des modulations de traitement pour affiner progressivement le diagnostic et donc le traitement d'un patient. C'est impossible sans des mesures précises des effets de la modulation : comment moduler un traitement contre la fièvre sans prendre la température du patient ? On prendrait le risque en allégeant le traitement d'augmenter la fièvre sans s'en rendre compte. On n'est donc que très rarement en situation de pouvoir procéder à une réelle gestion adaptative, et elle ne peut pallier une insuffisance de données. L'état de conservation des populations, une mesure claire et reconnue de leur santé souvent basée sur les tendances

des effectifs, est alors à prendre prioritairement en compte. Tel un sage conseiller financier, le gestionnaire devra s'en tenir alors à un principe de précaution essentiel dans la gestion de la biodiversité. C'est un des points qui fait parfois polémique dans les discussions sur la gestion des populations. La ferme prudence des scientifiques spécialistes de la « dynamique des populations exploitées » est heureusement de plus en plus comprise et acceptée dans le contexte général d'érosion de la biodiversité.

La connaissance des prélèvements cynégétiques brillamment résumée dans ce numéro est donc un point clé du développement d'une gestion raisonnée des populations animales. Cette connaissance prend désormais naturellement une place importante dans les suivis (ou « monitorings ») intégrés de population, à côté des dénombrements permettant d'estimer les variations d'effectifs, et des suivis démographiques le plus souvent basés sur des individus marqués. ●

1. À compter du 1^{er} janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage formeront l'Office français de la biodiversité.